



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de
la Ville de Montréal-Est du 7 novembre 2024 à 17 h
tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville
situé au 11370 rue Notre-Dame Est**

Présence (s) :

Madame Anne St-Laurent - mairesse
Monsieur le conseiller Yan Major - district 2
Monsieur le conseiller Michel Bélisle - district 3
Monsieur le conseiller Mario Bordeleau - district 4
Monsieur le conseiller Denis Marcil - district 5
Monsieur le conseiller Robert Schloesser - district 6

Absence (s) :

Monsieur le conseiller Jean-Paul Dahm - district 1

Sont également présents :

Madame Kaouther Saadi directrice générale
Me Olivier Pelletier, greffier

OUVERTURE DE LA SÉANCE 1.

OUVERTURE DE LA SÉANCE 1.1

Madame Anne St-Laurent, mairesse, ayant constaté le quorum, ouvre la séance à 17 h 03.

À moins d'indication contraire, la mairesse se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

ORDRE DU JOUR 2.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2024

202411-304 2.1

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Robert Schloesser

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 7 novembre 2024 tel que ci-après reproduit :

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
 - 1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2. ORDRE DU JOUR**
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 7 novembre 2024
- 3. PROCÈS-VERBAL**
 - 3.1 Aucun
- 4. DÉPÔT DE DOCUMENTS**
 - 4.1 Aucun
- 5. RAPPORT DES SERVICES**
 - 5.1 Publication d'un avis de contamination pour les lots 1 396 602 et 1 396 603

6. RÈGLEMENT

- 6.1 Adoption - Projet - règlement PR24-24 - *Règlement relatif aux contributions pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, terrains de jeux et milieux d'intérêt écologique*
- 6.2 Adoption - Règlement 120-2024 - *Règlement sur la réserve financière pour le paiement de la dette de la Ville*

7. CONTRAT

- 7.1 Avenant au contrat DDG 2024-03- Éclairage au terrain de balle du Centre récréatif Édouard-Rivet

8. PERSONNEL

- 8.1 Entente de fin d'emploi - Employé 255

9. AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS

- 9.1 Aucun

10. DIVERS

- 10.1 Aucun

11. AFFAIRE NOUVELLE

- 11.1 Aucun

12. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RAPPORT DES SERVICES 5.

PUBLICATION D'UN AVIS DE CONTAMINATION POUR LES LOTS 1 396 602 ET 1 396 603

202411-305 5.1

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Marcil

Et résolu

Considérant les prescriptions de l'article 31.58 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Considérant que selon l'évaluation environnementale de site (ÉES) – Phase III-complémentaire de GIE, les lots 1 396 602 et 1 396 603 sont contaminés.

Considérant également la demande d'aide financière dans le cadre du programme ClimatSol-Plus – Volet 2.

Il est proposé par «ProposePar»,
Appuyé par «AppuyePar»

Et résolu

D'autoriser le directeur des affaires juridiques et du greffe à signer, au nom de la Ville, l'avis de contamination et tout autre document utile à l'accomplissement de la présente résolution et de procéder à la publication de l'avis au registre foncier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENT 6.

ADOPTION - PROJET - RÈGLEMENT PR24-24 - RÈGLEMENT RELATIF AUX CONTRIBUTIONS POUR FINS D'ÉTABLISSEMENT, DE MAINTIEN ET D'AMÉLIORATION DE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET MILIEUX D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE

202411-306 6.1

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Marcil,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'adopter le projet de règlement PR24-24 - Règlement relatif aux contributions pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, terrains de jeux et milieux d'intérêt écologique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION - RÈGLEMENT 120-2024 - RÈGLEMENT SUR LA RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LE PAIEMENT DE LA DETTE DE LA VILLE

202411-307

6.2

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Marcil,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'adopter le projet de règlement 120-2024 - Règlement sur la réserve financière pour le paiement de la dette de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRAT

7.

AVENANT AU CONTRAT DDG 2024-03- ÉCLAIRAGE AU TERRAIN DE BALLE DU CENTRE RÉCRÉATIF ÉDOUARD-RIVET

202411-308

7.1

Considérant que nous devons procéder à la mise en place de conduits électriques pour le remplacement du câblage dans le cadre des travaux de remplacement de l'Éclairage au terrain de balle au Centre récréatif Édouard-Rivet – DDG 2024-03.

Considérant la recommandation de la Direction du génie.

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Schloesser,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'accorder un avenant au montant de 75 481,09 \$ taxes incluses au contrat octroyé à l'entreprise J.N.A. Leblanc Électrique inc. pour le projet DDG 2024-03- Éclairage au terrain de balle au Centre récréatif Édouard-Rivet en lien avec l'ajout de conduits électriques pour le raccordement des nouveaux projecteurs.

D'autoriser un montant supplémentaire de 15 000 \$ taxes incluses pour le règlement des contingences pouvant survenir en chantier de ce projet.

D'autoriser l'affectation de ces montants au Fonds de parcs et espaces verts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PERSONNEL

8.

ENTENTE DE FIN D'EMPLOI - EMPLOYÉ 255

202411-309

8.1

Considérant que la Ville de Montréal-Est et l'employé 255 se sont entendus pour une fin d'emploi le 8 novembre 2024.

Considérant la recommandation de la Direction générale.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Marcil

Et résolu

D'autoriser la directrice générale, madame Kaouther Saadi, à signer l'entente de fin d'emploi pour l'employé 255 et d'autoriser les paiements qui y sont rattachés par le certificat de disponibilité de crédits 24-056 émis à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

12.

Début : 17 h 07 Fin : 17 h 07

Aucune question n'a été posée.

LEVÉE DE LA SÉANCE

202411-310

13.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller Robert Schloesser

Et résolu

De lever la séance à 17 h 07.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ANNE ST-LAURENT
Mairesse

OLIVIER PELLETIER
Greffier
